

Documentation de presse, DFJP, 14.12.2007

Conséquences financières de la responsabilité aggravée et de l'assurance obligatoire pour les détenteurs de chiens

La responsabilité des détenteurs de chiens sera couverte par une assurance RC privée. Ce type d'assurance couvre les dommages qu'une personne cause à autrui en dehors de son activité professionnelle. La prime annuelle se monte à environ 150 francs. Il n'est guère vraisemblable que le renforcement de la responsabilité des détenteurs de chiens conduise à une augmentation des primes, car les dommages causés par ces animaux ne constitueront qu'une petite part des dommages couverts par l'assurance RC.

Aujourd'hui, 90 % de la population sont assurés pour la responsabilité civile. Par conséquent, l'obligation de s'assurer n'apportera de changement que pour une faible minorité des détenteurs de chiens.